

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Crise énergétique – Vœu du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. VILLARET, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DANGE, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

Publication électronique le : 24 octobre 2022

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAKIR.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé**


Véronique DESNOUES



2022-309 Crise énergétique – Vœu du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle.

Compte-tenu notamment de la hausse des coûts du gaz et de l'électricité, la fin de cette année est marquée par de fortes tensions budgétaires, qui pèsent sur l'état des finances des collectivités territoriales et notamment des communes.

Ces hausses s'ajoutent en effet à la hausse générale des prix, dans un contexte où l'inflation avoisine les + 6 % sur une année, et aux charges nouvelles liées aux décisions prises il y a quelques semaines par le gouvernement telles que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, certes nécessaire pour les agents publics pénalisés par un gel de leur traitement indiciaire depuis de trop nombreuses années mais qui n'ont pas fait l'objet d'une compensation financière de la part de l'Etat.

Dans ce contexte très préoccupant et au regard des débats en cours au Parlement sur le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement, les membres du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle souhaitent alerter sur la menace d'une détérioration notable des budgets et des capacités d'épargne des collectivités locales, qui se traduirait par une réduction de leurs investissements et un risque de ralentissement économique. Comme pour les particuliers, le contexte financier est en effet extrêmement contraint pour toutes les collectivités, face aux crises et événements des dernières années.

Face à cette situation, les collectivités dont Saint Jean de la Ruelle étudient depuis plusieurs semaines les mesures d'économies énergétiques possibles : baisse du chauffage de quelques degrés, limitation de l'éclairage public ou encore réduction des temps d'utilisation des équipements publics, et cela en concertation avec les acteurs associatifs.

Depuis l'élaboration et l'adoption de son Agenda 21 il y a une dizaine d'années, la ville de Saint Jean de la Ruelle a toujours agi dans le souci de la sobriété énergétique en investissant, aux côtés des acteurs publics et privés du territoire, en faveur de la transition énergétique notamment par la modernisation de ses bâtiments publics, la préservation de ses espaces naturels, la rénovation de son parc social ou encore la transformation de son éclairage public.

D'ores et déjà, sa stratégie de raccorder il y a 2 ans un certain nombre de ses équipements municipaux (Centre aquatique, l'Unisson, groupes scolaires du Nord de la commune) à la chaufferie biomasse, donc



à de l'énergie propre et renouvelable, a porté ses fruits et permettra de limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie.

Mais ces mesures, dans un contexte de fortes tensions budgétaires, ne permettront pas de compenser l'ensemble des hausses annoncées.

Aussi et comme ont pu en faire part dernièrement un certain nombre d'associations d'élus de toutes les sensibilités politiques, les membres du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle formulent le vœu que les collectivités locales puissent bénéficier d'un soutien financier renforcé de la part de l'Etat, avec la mise en place de mesures concrètes – et notamment le renforcement du bouclier tarifaire – afin de préserver les équilibres budgétaires, protéger la capacité d'autofinancement des collectivités et leur donner de la visibilité pour la programmation de leurs investissements, dans le contexte de préparation des budgets primitifs 2023.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 octobre 2022,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du vœu du Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Veronique DESNOUES

